



Sortir du domicile familial occupé à titre onéreux

Par **Cathy17894**, le **23/01/2015** à **17:05**

Je suis séparée de mon mari depuis plus d'un an. L'ordonnance de non conciliation m'attribue le logement familial à titre onéreux. Je me rends compte que financièrement je n'arrive plus à faire face aux différents frais. J'ai fait appel du jugement, mais je souhaite sortir de cette maison alors qu'il me reste environ quatre années de crédit à payer (mon époux restant solidaire du prêt) Comment dois-je faire ?

Par **domat**, le **23/01/2015** à **17:18**

bjr,
si vous ne pouvez pas arriver à trouver un accord avec votre futur ex-mari, vous êtes contraint d'attendre le résultat de votre appel.
mais la solution la plus raisonnable serait que votre mari accepte de participer au remboursement et que vous le remboursiez plus tard ou lors de la vente de la maison.
rien ne vous interdit à votre mari et vous de vendre dès à présent cette maison.
cdt

Par **Cathy17894**, le **23/01/2015** à **17:55**

Merci beaucoup domat, mais tout dialogue est impossible avec mon mari, il est parti dans une autre région et ne m'adresse plus la parole ; c'est bien pour cela que je suis sur ce forum.
Moralité il faut bien se préparer et s'informer avant de divorcer.